

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention du questionnaire élaboré par l'*Ordre National des Infirmiers* et destiné à recueillir les positions et les propositions des candidats à l'élection présidentielle sur la santé, et plus spécifiquement sur le rôle et la place des infirmiers dans notre système de santé.

Vous trouverez ci-après mes réponses à vos questions.

I- L'accès à l'offre de soin, une priorité pour tous les Français :

1) Comment garantir une offre de soins de qualité à tous nos concitoyens ?

Je crois que le sacro-saint de notre système de santé est la sécurité sociale de 1945. Ce principe de base nous permet de garantir une offre de soins de qualité pour tous Français. De plus, il faut absolument préserver notre système de soins de la marchandisation. Je ne tolérerai jamais que la santé des Français soit mise en danger, ni que son égal accès ne soit pas garanti, pour des préoccupations mercantiles !

Par ailleurs, l'accès au soin devient de plus en plus difficile dans certaines zones géographiques. C'est pourquoi, je milite pour la fin des déserts médicaux, grâce à la création, d'une part, d'un établissement de santé (hôpital, maternité...) par département et, d'autre part, d'une bourse pour les étudiants en médecine, en échange de laquelle ils s'engageront à s'installer dans une zone sous-dotée pendant leurs 5 premières années. Dans le même objectif, je propose d'augmenter le nombre de places dans les études de médecine afin d'atteindre 12 000 praticiens par an, et retrouver ainsi, à moyen terme, un nombre de médecins diplômés en France suffisants sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le problème de l'hôpital en général est d'abord celui de ses postes vacants (plus de 25% des postes de médecins hospitaliers vacants en 2019 ainsi que 34 000 postes d'infirmières), qui entraînent des fermetures de lits, surchargeant de travail les personnels et dégradant leurs conditions d'exercice. C'est la raison pour laquelle je ferai de l'objectif de zéro poste non pourvu à l'hôpital en fin de quinquennat une priorité absolue en utilisant tous les leviers de l'attractivité (rémunération, conditions de travail).

2) En matière d'accès aux soins, quel peut être le rôle spécifique des infirmiers, présents sur tout le territoire national, tant à domicile qu'en établissement ?

Je considère que les infirmiers sont, aussi bien en libéral qu'en établissement, les premiers maillons de la chaîne de santé publique. Ils sont l'échelon indispensable entre le médecin et les patients, qui peut s'adapter aux spécificités des cas particuliers.

3) Quelle est votre vision de l'organisation territoriale en santé aujourd'hui ? Selon vous, doit-elle être réformée pour garantir une meilleure efficacité de notre système de santé ?

S'il fallait encore le démontrer, la crise sanitaire aura au moins eu le mérite de mettre en évidence de graves faiblesses dans l'organisation du système de santé, excessivement éclaté entre des opérateurs mal coordonnés, ainsi qu'un grave défaut de planification stratégique. Alors même que plusieurs rapports administratifs, dans les années 2000, avaient préconisé un renforcement de la préparation du pays à une potentielle crise sanitaire (notamment à travers le stockage massif de masques et de respirateurs) des choix à courte vue ont laissé la France à la merci de la pandémie.

Le système des agences régionales de santé (ARS), pour sa part, a vu ses défauts fortement aggravés par la réforme des régions de 2016 qui, en créant d'immenses régions, a aggravé le décalage de l'échelon de décision par rapport au terrain et rendu plus difficile la coordination avec les services dépendants du préfet.

C'est pourquoi, je supprimerai les ARS, parce qu'en général l'échelon régional ne me semble pas adéquat. Je rétablirai les Directions départementales des Affaires Sanitaires et Sociales, sous l'autorité des Préfets, pour favoriser la proximité de l'action publique.

II- 20 ans après la loi Kouchner, replacer les droits du patient au cœur du système de santé :

4) Comment garantir que le patient soit davantage acteur de son parcours de soin ?

Le prérequis pour permettre aux patients de s'intégrer davantage dans leur parcours de soin, est avant tout qu'ils détiennent une information claire sur leur état de santé. Trop souvent, les médecins jouent les sachants dans leur tour d'Ivoire du savoir, et c'est aussi le rôle des infirmiers que d'expliquer davantage aux patients, peut-être en simplifiant parfois, les notions, les informations..., pour qu'ils les comprennent. Alors, ils pourront s'intéresser et devenir acteur de leur parcours de soin.

5) Comment améliorer la qualité de la prise en charge tout au long du parcours de soins, en termes d'effectifs, de formation et de coordination des professionnels de santé ?

Pour rebâtir la santé publique en France, une première série de mesures s'impose :

- Créer un hôpital public par département, à l'image du Val de Grace en Ile-de-France et cesser les concentrations d'établissement de santé
- Ouvrir 20 000 lits d'hôpitaux (Emmanuel Macron en a supprimé 17300 !)
- Mettre fin à la tarification à l'acte à l'hôpital
- Fixer une progression raisonnable de l'ONDAM capable d'absorber les nouveaux besoins au regard du vieillissement de la population sans étrangler l'hôpital.
- Faire reprendre par l'Etat la totalité de la dette hospitalière – et non seulement un tiers comme en 2019 - afin de leur libérer des marges de manœuvre pour faire des investissements et gagner en qualité de soin et en efficacité.

Par ailleurs, face à la baisse de l'offre de soins et au vieillissement inexorable de la population française dans les années à venir, le développement de l'interprofessionnalité constitue, à mes yeux, une priorité absolue. Elle doit se construire autour du trio infirmier-médecin-pharmacien, lesquels doivent pouvoir échanger plus facilement pour coordonner leur action au service des patients.

En revanche, si je suis notamment favorable au dossier médical partagé entre les professionnels de santé, pour favoriser la coordination et le partage de l'information, je resterai particulièrement vigilant et je ne transigerai pas sur la confidentialité et la protection des données.

6) Sur quels leviers d'appuyer pour renforcer la démocratie sanitaire dans notre pays ?

La démocratie sanitaire a été bafouée dans notre pays, lors de la crise de la COVID19. Par un passe sanitaire, puis vaccinal, le Président de la République a déguisé l'obligation vaccinale. Or, la démocratie sanitaire commence d'abord par le respect de la liberté. Je considère à cet effet que chaque individu doit pouvoir choisir librement, en conscience, en responsabilité et au nom du principe de libre disposition de son corps, pour sa propre santé.

III- S'engager pour l'évolution

7) Comment renforcer l'autonomie des professionnels de santé, à l'exemple de ce qui se pratique à l'étranger ?

Le système de santé français est basé sur la mixité entre la liberté de prescription du professionnel et la liberté de choix du praticien par le patient. Le tout fonctionnant sur les fonds publics. Compte-tenu de cette alchimie et entendu que *comparaison n'est pas raison*, il m'apparaît difficile d'imaginer davantage d'autonomie des professionnels de santé par rapport aux pratiques à l'étranger.

8) Un grand nombre de soignants quittent leur métier. Quelles solutions envisagez-vous pour répondre à cette problématique ?

La baisse de la démographie médicale est liée à deux raisons distinctes, auxquelles il convient d'apporter des solutions différentes.

C'est d'abord parce que de nombreux médecins hésitent à s'installer en ville, à cause de la lourdeur des tâches administratives. Il est absolument nécessaire de décharger les médecins des tâches administratives, notamment en développant les maisons de santé pluridisciplinaires avec une secrétaire commune.

Les infirmiers, quant à eux, réclament, à juste titre et depuis longtemps, une meilleure reconnaissance de leur profession, laquelle doit s'entendre selon deux

critères essentiels : revalorisation salariale et réactualisation du décret d'actes et d'exercice infirmier de 2014.

Sur l'amélioration des salaires des infirmiers, peut-on vraiment se réjouir des accords de Ségur, lorsqu'on sait que le salaire infirmier moyen reste, en France, inférieur d'environ 10% à la moyenne européenne ? Ainsi, les 183€ du Ségur auront-ils seulement permis à la France de se classer au 18^e rang des pays de l'OCDE (contre le 26^e rang sur 29 avant la crise sanitaire) en salaire infirmier moyen. C'est certes mieux, mais hélas encore très insuffisant au regard de nos ambitions !

Les infirmiers sont malheureusement les grands oubliés des gouvernements qui se succèdent, restent sourds à vos revendications et préfèrent sacrifier notre système de soins sur l'autel de l'argent roi, pour quelques « économies » de bouts de chandelle. La fermeture en 2020 de 5.700 lits supplémentaires (et combien de structures de proximité), le démontre que trop bien !

Redonner à notre système de santé ses lettres de noblesse et retrouver une démographie médicale, ne pourra passer que par l'ensemble des leviers d'attractivité. C'est pourquoi, je veux augmenter les salaires, définir un véritable statut, améliorer les conditions de travail, et accroître la prise en compte de la pénibilité du travail hospitalier par la création de primes spécifiques.

9) La Profession infirmière est aujourd'hui encadrée par un « décret d'actes ». Comment réactualiser ces dispositions datées, qui ne correspondent plus à la réalité de l'exercice, aux compétences et aux attentes des infirmiers ?

La réactualisation du décret d'actes et d'exercice infirmiers de 2004 est plus que nécessaire.

Sur la révision du socle de compétences, la pandémie de Covid-19 a une fois de plus démontré que les infirmiers ont été en première ligne de la lutte contre la maladie et le rôle clef qu'ils ont joué auprès des Français, en étendant toujours plus leurs missions pour faire face à l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains mis au service de l'Hôpital. Acteurs de proximité, ils sont par ailleurs l'un des derniers remparts contre la désertification médicale et contre l'isolement de nos aînés.

Ainsi, ai-je en mémoire leur mobilisation historique de novembre 2016 suivie de celles de 2018, 2019, 2020, 2021, encore renouvelées cette année... pour réclamer une meilleure reconnaissance de leur métier.

Aussi, la nomenclature des actes infirmiers, telle que définie par le Décret, n'est plus adaptée et, parfois trop complexe notamment pour les infirmiers libéraux.

C'est pourquoi, je milite pour sa réactualisation, en l'adaptant aux nouvelles pathologies, compétences et autorisations des infirmiers. Il faut simplifier cette pesanteur administrative, notamment par des négociations avec la profession.

10) Infirmiers référents, infirmiers coordinateurs... Comment renforcer le positionnement de l'infirmier au cœur du parcours de soins, en ville et à l'hôpital ?

Comme évoqué dans les réponses précédentes, les infirmiers sont la première-porte d'accès à la santé : ils en sont les premiers acteurs. C'est pourquoi, ils méritent un positionnement à la hauteur de leur mission, notamment par une revalorisation de leur image, statut et salaire, évoquée ci-dessus.

11) En quoi la pratique avancée peut-elle répondre aux besoins de santé, en partenariat avec les médecins ?

Je considère qu'il faut encourager la formation des infirmiers en pratiques avancées, car c'est précisément un levier de palliation à la baisse de la démographie médicale ou à la sur occupation du médecin à l'instant t. Je suis convaincu que c'est d'ailleurs un partenariat très important pour les médecins.

Si la loi du 26 janvier 2016, qui favorise la création de ce nouveau corps d'infirmiers de pratique avancée, représente une réponse intelligente et pragmatique à la baisse de la démographie médicale, celle-ci doit avoir pour corollaire des mesures d'attractivité permettant à ces auxiliaires médicaux d'être reconnus et gratifiés à hauteur de leurs nouveaux champs de responsabilité. J'avais adressé une question écrite à la Ministre de la Santé en janvier 2020 à ce sujet.

12) Comment mieux reconnaître et valoriser les spécialités infirmières (infirmiers de blocs opératoires, anesthésiste, puériculteurs) ?

Se référer à mon triptyque « statut, rémunération, conditions de travail » évoqué plus haut.

13) Quelles sont vos propositions concrètes pour les soignants - en particulier les infirmiers – connaissent une évolution professionnelle tout au long de leur carrière ?

Je milite pour la formation continue tout au long de la vie, de façon à ce qu'ils puissent progresser tout au long de leur carrière (en passant d'infirmier général à infirmier avancé... etc).

Par ailleurs, je souhaite favoriser les passerelles et valider les acquis professionnels.

IV- Adresser les nouveaux enjeux de santé publique en privilégiant la prévention :

14) Comment prendre en compte l'enjeu environnemental dans l'ensemble des pratiques liées à l'exercice professionnel en santé ?

Il n'y a pas d'acte de santé isolé. Cela se produit sur un patient qui vit à la fois dans un contexte social, économique et environnemental. La santé doit prendre en compte tout l'écosystème du patient.

15) Comment développer la formation de tous les professionnels de santé aux risques émergents, notamment environnementaux ?

Des maladies que l'on ne connaissait pas apparaissent des suites de la pollution et des problèmes environnementaux. On a découvert, par exemple, une recrudescence de bronchites asthmatiformes chez les enfants, des maladies liées à l'amiante... etc. Il faut évidemment intégrer ces problématiques dans les programmes de médecine et dans les formations continues, mais aussi sensibiliser les personnels soignants et la population aux risques sanitaires liés aux enjeux environnementaux.

16) A l'avenir quel rôle spécifique les infirmiers pourraient-ils jouer en matière de prévention ?

Je considère que la prévention doit être un enjeu capital de la santé publique. C'est pourquoi, je souhaite replacer au cœur du réacteur le rôle irremplaçable de la médecine scolaire, et en entreprise.

V- Se saisir des opportunités du numérique et de l'innovation en santé

17) Comment accélérer la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels de santé en matière numérique ?

Si le numérique ne pourra jamais remplacer le besoin d'humanité (et en particulier pour la santé), il est inconcevable d'entrevoir l'avenir sans l'intégrer comme acteur essentiel de la santé de demain. C'est pourquoi, il faut augmenter les budgets consacrés à la formation des professionnels de santé en matière numérique.

18) Comment développer le télésoin, la télésurveillance et la téléexpertise tout en conservant un lien de proximité avec les patients ?

C'est un sujet essentiel, mais très complexe. Le développement de la télémédecine est indéniablement un palliatif aux déserts médicaux, mais il serait, à mon sens, inconscient d'imaginer une « uberisation » de la santé. L'exemple parfait est celui de *Doctolib* qui, s'il est pratique pour trouver un praticien proche de chez soi, ne favorise pas les impératifs de la relation primordiale entre le praticien et le patient, que sont la confiance, la familiarité, l'intimité et la proximité.

19) Comment alléger les procédures administratives à l'hôpital pour dégager du temps consacré aux soins ?

Il en va de l'hôpital comme de la police, il faut impérativement recruter des agents administratifs, pour décharger les praticiens qui étouffent sous ce mantra.

20) Quelle mesure prioritaire prendriez-vous dans les 3 mois suivant les élections législatives pour faire reconnaître le rôle et la mission des infirmiers ?

Je supprimerai les ARS, je redépartementaliserai la gestion de la santé publique et j'ouvrirai un dialogue avec les infirmiers pour répondre à leurs attentes.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Candidat à l'élection présidentielle

Député de l'Essonne

Maire honoraire et conseiller municipal d'Yerres